

Compte-Rendu

De la réunion CSE d'avril 2024

GESTION DES NOTES DE FRAIS

La direction compte remplacer, à partir de janvier 2025, la gestion des notes de frais actuellement dans SIMUS par la solution de gestion N2F (<https://www.n2f.com/fr/note-de-frais/>) de la société N2JSoft.

PARTICIPATION AUX BENEFICES

Participation	UES groupe astek	EMISYS	INEAT *
Moyenne	452 €	1 139 €	0 €
Maximale	637 €	1 440 €	0 €

* INEAT ayant un déficit important (reportable), il n'y a pas de participation pour les salariés.

Au titre de l'exercice 2023, les salariés des sociétés Dream IT, IT&M et Tekneum ne peuvent bénéficier de [la participation aux bénéfices](#).

FO participe à la négociation sur [l'extension des accords du groupe astek](#) aux nouvelles sociétés ayant intégrées l'UES (Dream IT, Emisys, IT&M, Tekneum). Les salariés INEAT, intégrés dans ASTEK TECHNOLOGY, bénéficieront de l'accord dans le cadre de la participation 2025 au titre de l'exercice 2024.

RESULTAT DES FRAIS DE SANTE 2023 ET DE LA PREVOYANCE 2022

Les cotisations étant supérieures aux remboursements, les résultats sont positifs.

La direction envisage de changer la mutuelle pour les salariés EMISYS et IT&M au 1er janvier 2025 (bascule à la mutuelle MERCER).

A la question de **FO** sur le coût de la cotisation du conjoint, la réponse donnée est :

- Si le conjoint est sans revenu (il est dit à charge), le conjoint peut bénéficier de la mutuelle du (de la) salarié(e) ;
- Si le conjoint a un revenu, le conjoint qui souhaite bénéficier de la mutuelle du groupe peut adhérer au tarif de 98 € / mois.

A la question de **FO** sur le coût de la mutuelle pour un(e) salarié(e) partant à la retraite, la réponse donnée est :

- La 1^{ère} année, le coût mensuel est identique à ce que la personne payait lorsqu'elle était salariée ;
- La 2^{ème} année, le coût mensuel augmente de 25% par rapport à la 1^{ère} année ;
- La 3^{ème} année, le coût mensuel augmente de 50% par rapport à la 1^{ère} année ;
- Les années suivantes, le coût mensuel est identique à la 3^{ème} année.

GESTION DES SITUATIONS D'INTERMISSION

Sur proposition de **FO**, le CSE a choisi de se faire assister par le cabinet [TECHNOLOGIA](#) en vue de mettre en place une enquête auprès des salariés sur la thématique de l'intermission. Cette assistance et le travail mené (23 000€) sont financés via le budget de fonctionnement du CSE.

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MEDISPACE

FO et le CSE ont [constaté](#) que le service de santé au travail choisi par l'entreprise n'est pas agréé par l'Etat.

Tout d'abord, répétant le discours transmis par Médispace (agrément pour le service de santé au travail obtenu par défaut de réponse de l'administration) et réticente à changer de service de santé au travail, la direction réfléchirait maintenant à la possibilité de changer si Médispace ne serait pas en mesure de rassurer.

Pour le CSE (ainsi que pour **FO**), il est primordial que la direction choisisse un service de santé au travail offrant les garanties indispensables à la santé et la sécurité des salariés.

FAIRE QUE LES SALARIES AIENT UNE MEILLEURE VIE DANS L'ENTREPRISE

SITUATION DES EFFECTIFS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

Au niveau de l'UES groupe astek, les effectifs sont en légère décroissance sur le 1er trimestre. La direction considère que les recrutements n'ont pas été à la hauteur et s'attend à une 1er semestre « flat ».

LOCAUX

Boulogne-Billancourt

La direction rationalise ses locaux en Ile-de-France en prenant de nouveaux espaces à Boulogne-Billancourt pour déménager les salariés d'IT&M. **FO** a fait différentes propositions d'aménagement dont certaines ont été acceptées par la direction. La direction annonce également l'agrandissement de l'espace de restauration de Boulogne-Billancourt dans les prochains mois.

Toulouse

Le projet de réaménagement des locaux de Toulouse présenté en mars 2023 n'a jamais eu lieu en raison d'un problème juridique. La direction doit présenter prochainement au CSE un nouveau projet d'aménagement des locaux.

Lyon-Villeurbanne

Le projet de déménagement des salariés d'EMISYS Villeurbanne dans les locaux d'ASTEK Lyon est abandonné. La direction réfléchit à plus long terme au déménagement des locaux de Lyon pour regrouper les équipes, actuellement répartis dans plusieurs bâtiments et locaux, au sein d'un même lieu.

PRESENTATION DE L'ACCORD SUR LES MOYENS DU CSE ET DES SYNDICATS

La direction présente l'accord d'entreprise signé sur les moyens du CSE et des syndicats.

Si **FO** a contribué à certaines avancées lors des négociations, **FO** n'a pas signé l'accord proposé par la direction car il y a des reculs significatifs du droit du travail dont l'organisation des réunions du CSE, la communication du CSE et des syndicats.

FORMATIONS DES REPRESENTANTS DES SALARIES

Le CSE a retenu :

- La société TRAJECTOIRE SOCIALE pour l'organisation de la formation économique de 5 jours de ses membres. Cette formation (31 200 €) et les frais associés (déplacement, hébergement, repas) sont financés via le budget de fonctionnement du CSE.
- La société CARADYN pour l'organisation d'une formation en Santé-Sécurité-Conditions de travail de 3 à 5 jours de ses membres. Cette formation (23 160 €) et les frais associés (déplacement, hébergement, repas) sont financés via le budget de fonctionnement du CSE.
- La société CARADYN pour l'organisation d'une formation CSE & URSSAF d'une journée de ses membres. Cette formation (2 960 €) et les frais associés (déplacement, hébergement, repas) sont financés via le budget de fonctionnement du CSE.
- La société 3CSE pour l'organisation de la formation en Santé-Sécurité-Conditions de travail des représentants de proximité. Cette formation (9 600 €) est financée via le budget de fonctionnement du CSE.

PROJETS D'ACQUISITION ET DE REORGANISATION

La direction a présenté un projet d'acquisition. Le CSE a désigné le cabinet METIS EXPERTISE pour analyser le projet d'acquisition afin de permettre aux élus de rendre un avis éclairé sur ce projet et les impacts économiques et sociaux (l'avis du CSE sera rendu au cours du mois mai). Ce travail est financé via le budget de fonctionnement du CSE.

La direction a présenté un projet de réorganisation juridique.

En mai, le CSE est convoqué en réunion extraordinaire le 15 et
en réunion ordinaire les 29-30.